



Ville de Lautrec
81440

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2020.

En raison de la crise sanitaire, le budget primitif 2020 a été adopté le 16 juillet 2020 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes. Le budget 2020 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 se sont élevées à **1 112 925.98€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2020
011 –Charges à caractère général	283 453.59
012- Charges de personnel	576 759.33
014- Atténuation des produits	58 785.00
65- Autres charges de gestion courante	174 874.01
66- Charges financières	18 691.13
67- Charges exceptionnelles	362.92
042- Opération d'ordre	
TOTAL	1 112 925.98

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La fiscalité :

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale et impose le gel du taux de la taxe d'habitation à sa valeur de 2019 soit 17.85%.

L'Etat s'est engagé à compenser les communes à l'euro près via le transfert aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) actuellement perçue par les départements.

Pour 2020, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2019.

Taxe sur le Foncier Bâti : 15.45%

Taxe sur le Foncier Non Bâti :109%

Cotisation Foncière des Entreprises :25.61%

Les dotations

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 619 049€

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **1 614 653.16€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2020
013 -Atténuation de charges	15 698.36
70 -Produits des services, du domaine et vente	69 008.13
73- Impôts et Taxes	736 209.04
74- Dotations et participations	686 122.78
75- Autres produits de gestion courante	83 618.17
76-Produits financiers	4.14
77- Produits exceptionnels	4 392.54
042 –Opération d'ordre entre section	19 600.00
Total	1 614 653.16
<i>002- Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>417 473.33</i>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de **278 196.77€**

Opération	CA 2020
Opération 10 : Grosses réparation	6 076.25
Opération 14 : Acquisition matériel scolaire	
Opération 33 : Eclairage public	558.00
Opération 10005 : Voirie	6 728.70
Opération 10009 : Acquisition matériel	26 095.65
Opération 17 004 : Gros Travaux	7 340.82
Opération 18001 : Aménagement cimetière	
Opération 18002 : Aménagement restaurant scolaire	21 516.11
Opération 18004 : Aménagement Caussade	
Opération 18006 : Aménagement Batiment Lacour	27 240.63
Opération 19001 : Inventaire collection archéologique	2 500.00
Opération 20001 : Réfection Rue de Lengouzy	1 800.00
13 : Subvention équipement	
16 : Emprunt et dettes assimilées	158 740.61
040 Opération d'ordre (travaux régie)	19 600.00
TOTAL DEPENSES	278 196.77
<i>Déficit investissement reporté</i>	<i>207 021.76€</i>

Les projets d'équipement et de travaux représentent **99 856.16 €** du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

- Acquisition de mobiliers (équipements du restaurant scolaire- acquisition d'un véhicule – remplacement blocs secours- remplacement lave-vaisselle cantine , ...)
- Réparation poutre bâtiment Mairie
- Acquisition de panneaux et autres mobiliers de voirie

- Diagnostic amiante du bâtiment des anciennes Musicales
- Aménagement du boulodrome
- Aménagement bâtiments Lacourt : Honoraires du maître d'œuvre – du bureau de contrôle - géomètre
- Réfection de la rue de Lengouzy : Honoraires du maître d'œuvre
- Réalisation de la 1^{ère} tranche de l'inventaire des collections archéologiques

Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de **311 404.73 €** et se répartit de la manière suivante :

Chapitre	CA 2020
10 : FCTVA –	26 383.03
10226 :Taxe d'aménagement	24 017.59
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	255 858.76
13 : Subvention d'investissement Toiture Porte de la Caussade - Région	4 663.00
16 : Emprunts et dettes assimilées	
165 : Dépôts et cautionnement reçu	482.35
TOTAL	311 404.73

***Excédents de fonctionnement capitalisés :**

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement par une inscription en recette pour 2020 de 255 858.76 € au compte 1068.

ETAT DE LA DETTE

En 2020, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

L'endettement de la Commune se compose de 6 emprunts à taux fixe.

Le remboursement du capital des emprunts représente 158 740.61€.